**GT PTF 3 - Groupe de dialogue Justice, Etat de droit et Redevabilite de l’Etat**

Termes de référence

1. **Introduction**

Suite à la crise de 2012, le Mali continue de faire face à d’innombrables défis en matière de consolidation de l’Etat de droit, de justice, de sécurité, de redevabilité et de restauration de l’autorité de l’Etat sur toute l’étendue du territoire.

Malgré les avancées enregistrées, de nombreux défis persistent à savoir : (i) la coordination des activités des partenaires techniques et financiers (PTF) par le Ministère de la justice, (ii) la mise en œuvre effective de la réforme de la justice et la préparation d'une nouvelle politique sectorielle; (iii) le retour effectif des magistrats et la présence du barreau dans les régions du centre et nord ; (iv) l’accès à la justice pour tous les justiciables maliens et particulièrement les victimes de la crise et la lutte contre l’impunité ; (v) la mise en œuvre de la justice transitionnelle ; (vi) le traitement diligent des plaintes déposées par les victimes; (vii) la valorisation et la mise à contribution de la justice traditionnelle ; (viii) l’humanisation des centres et des conditions de détention ; (ix) le renforcement des capacités des institutions juridictionnelles ; (x) l’amélioration holistique de la chaine pénale; (xi) la gestion de carrière du personnel judiciaire, de leurs conditions de travail et de leur sécurité; (xii) l'efficacité de l'institution judiciaire dans la lutte contre la corruption et la mise en œuvre effective du principe de redevabilité.

C’est en raison de ce nombreux défis que le gouvernement adopté le 24 décembre 2019 une Loi d’Orientation et de Programmation pour le secteur de la Justice 2020-2024 avec comme objectif de relever de manière substantielle le budget alloué à la justice qui est seulement de 0,8 %, et dont la finalité première est de « bâtir un service public de justice accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables ».

1. **Objectifs**

Le Groupe de dialogue Justice, Etat de droit, Redevabilité de l’Etat (GD-J) est l’un des groupes de discussion (GD) rattaché au Groupe Thématique 3 « Développement institutionnel et gouvernance », mis en place pour animer le dialogue avec le Gouvernement du Mali (GdM) sur les questions relatives à la justice, l’Etat de droit et la redevabilité.

**Membres :**

Le GD-J est actuellement constitué du Danemark (Ambassade), de la Délégation de l’Union européenne, des États-Unis (USAID et Ambassade) et leurs partenaires d’exécution, Mali Justice Project, de la France (Service de Coopération et d’Action Culturelle de l’Ambassade et AFD), des Pays-Bas (Ambassade), du PNUD, de la Suède (Bureau de coopération), de la MINUSMA, de la coopération Canadienne, d’EUCAP-Sahel, d’ONUFemmes, d’UNODC, d’IDLO et de la Belgique (Ambassade).

# Domaines d’intervention

Les principaux domaines couverts par le GD-J sont la réforme du secteur de la justice, l’Etat de droit dans le respect des droits humains, la lutte contre l’impunité, l’accès au droit, la lutte contre la corruption, la chaîne pénale ainsi que la justice informelle et traditionnelle. Des sujets transversaux sont également abordés dans le cadre des réunions, tel que le genre. D’autres sujets transversaux faisant l’objet de GD distincts (tel que la reconstruction de l’Etat, intégré au GT4) seront abordés conjointement ou en concertation avec ces GD.

# Missions et Tâches

Le GD-J assure les tâches suivantes:

* Analyse technique et suivi des politiques et programmes dans le secteur de la justice;
* Coordination générale des PTF au Mali dans le secteur de la justice et de l’Etat de droit et animation du dialogue politique avec le GdM et la société civile;
* Harmonisation de l’aide;
* Appui au gouvernement dans la coordination des activités des PTF;
* Echanges d’informations.

# Fonctionnement du GD-J

* 1. . **Responsabilités du GD- J :**
* Le GD-J se concerte de manière régulière de façon à proposer une vision claire et partagée des PTF au GdM. Il doit être en mesure d’identifier les difficultés et de les porter au niveau de discussion adéquat, notamment dans le cadre d’un groupe restreint aux PTF, mais qui interagit régulièrement avec les autorités dans le cadre de rencontres formelles ou informelles.
* Le GD-J tient trois types de réunions: les réunions restreintes aux PTF, les réunions thématiques ouvertes avec des invités exterieurs au GD-J, et les réunions restreintes avec le GdM.
* Des rencontres du GD-J avec l’ensemble de ses membres sont prévues toutes les 6 semaines (ou plus, selon les besoins, et tenant notamment compte des rencontres mensuelles prevues au niveau du GT3) sur la base d’un ordre du jour préétabli. Celles-ci servent notamment à préparer les rencontres trimestrielles mixtes avec la partie gouvernementale.
* Des rencontres ponctuelles peuvent avoir lieu en fonction de l’actualité.
* Le GD-J établit des relations fonctionnelles avec les autres GD, soit de facon *ad hoc*, soit à travers les mécanismes existants de concertation trimestrielle entre la Troïka, le Pool Technique et les coordonnateurs des autres GD.

**5.2** Rôle et attributions des deux Dialogue Leaders (DL) du groupe (co-présidence):

* + - Assurer l’animation des réunions du GD-J ainsi que le secrétariat;
		- Informer le GT3 des reunions et autres activités tenues;
		- Servir d’interface dans le dialogue avec le GdM;
		- Organiser le transfert d’information et éventuellement la structuration et la gestion de la documentation relative à la réforme de la justice et aux autres thématiques pertinente;
		- Promouvoir l’harmonisation et l’alignement dans l’esprit de la *Déclaration de Paris*.

# Principes directeurs du GD-J

* 1. Au niveau des interactions avec le gouvernement :
		+ Le GD-J apporte les appuis nécessaires au GdM dans la conduite de ses missions sans se substituer à lui dans l’exercice de sa responsabilité;
		+ Le GD-J doit poursuivre un dialogue soutenu avec le GdM afin de faire avancer l’opérationnalisation de la réforme de la justice.
	2. Au niveau des membres du GD-J :
		+ - Les PTF actifs s’engagent à ne pas initier des projets ou interventions dans le secteur sans se référer préalablement ou avec diligence au GD-J ;
			- Ils s’engagent à ne pas conduire de manière bilatérale un dialogue avec le GdM sur les développements dans le secteur sans se coordonner au préalable avec le GD-J;
			- Ils s’engagent à informer au préalable le GD-J de la conduite de travaux analytiques, de revues ou de missions, ainsi qu’à en partager les résultats;
		+ Les membres du GD-J sont les chefs de missions et d’agences. Ceux-ci peuvent se faire représenter par un suppléant. Chaque membre désigne un correspondant permanent au sein de son institution. Le correspondant a la charge : (i) de discuter au nom de son institution ; (ii) d’assurer la diffusion de l’information à l’intérieur de son institution ; (iii) de centraliser les informations nécessaires pour répondre aux attentes communes du GD ; (iv) de prendre connaissance des documents relatifs aux domaines du GD; (v) d’informer son chef de mission/agence sur les résultats des travaux du GD-J.
	3. Au niveau des DL du GD-J
* Les DL du GD-J agissent pour le compte des autres partenaires du GD-J. Ils s’assurent que le dialogue politique est porté au niveau nécessaire. Les DL du GD-J représentent au besoin les PTF dans les forums où on discute de la justice et Etat de droit.
* La neutralité des DL vis-à-vis des autres PTF et du GdM est importante et leur capacité institutionnelle est déterminante. En particulier, ils doivent être à même d’animer efficacement le dialogue avec le gouvernement.
* La durée du mandat est de deux ans, et peut être reconduit annuellement par consensus. Le mandat devrait être anticipé et préparé : la désignation devrait être connue 3 mois avant le changement de mandat.